




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20130128-25373-DE-1-1_0
Date de signature : 30/01/13
Date de réception : mercredi 30 janvier 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2013.33**

Séance publique du

28 janvier 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : ZAC DE L'ENFANT - CESSIION DE TERRAIN A LA SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES

Le 28/01/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 22/01/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Agnès AMIACH ELBEZ à M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Martine FENESTRAZ à M. Eric CHEVALIER, Mme Michèle JONES à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Henri MATAS à M. Francis TAULAN, M. Christian PEREZ à M. Stéphane PAOLI, Mme Françoise TERME à Mme Danièle BRUNET, M. Victor TONIN à M. Gérard BRAMOULLÉ

Excusés sans pouvoir :

M. Jean-Christophe GROSSI

Secrétaire : Stéphane PAOLI

Mme Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -
Etudes Juridiques et Marchés Publics
Direction du Foncier & Gestion du Patrimoine

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 28/01/13

RAPPORTEUR : Mme Odile BONTHOUX

Nomenclature : 3.2 Alienations

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : ZAC DE L'ENFANT - CESSION DE TERRAIN A LA SPLA PAYS D'AIX
TERRITOIRES - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La SPLA souhaite poursuivre la viabilisation et la commercialisation des lots dans la ZAC de l'Enfant.

La ville est propriétaire d'un ancien chemin rural cadastré section HP n°619, ayant perdu son utilité publique et sa classification dans le périmètre de la ZAC de l'Enfant.

La parcelle communale concernée par la cession représente 2 319 m² dont 547 m² destinés à de la voirie (future voie publique des frères Perret) et 1772 m² concernés par la partie aménageable des lots situés au nord de l'opération.

Dans son avis en date du 9 août 2012, le service des domaines a estimé le terrain de 2319 m² à 55 700 euros.

Je vous propose de vendre au prix des domaines la partie du terrain destiné à la commercialisation (1772 m²) pour un montant de 42562 euros et de céder à titre gratuit la partie restante, destinée à l'aménagement de la voirie publique qui sera rétrocédée à la ville dans le cadre de la gestion du programme des équipements de la ZAC de l'Enfant.

Je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- Vu l'article L 2241-1 du CGCT,

- Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
- Vu l’avis de France Domaines estimant le bien à 55 700 euros,
- **DECIDER** la vente de la parcelle HP n°619 d’une surface de 2319 m² à la SPLA dans le cadre de la viabilisation et de la commercialisation des lots de la ZAC de l’Enfant,
- **DIRE** que le prix est fixé à 42 562 euros.
- **AUTORISER** Madame le Mairie ou l’Élu délégué au Foncier à signer l’acte à intervenir et toutes pièces qui en seront la suite et la conséquence.
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d’Aix Municipale à encaisser le prix de vente du bien cédé par la ville.

**2013.33 - ZAC DE L'ENFANT - CESSION DE TERRAIN A LA SPLA PAYS D'AIX
TERRITOIRES**

Présents et représentés	: 54
Présents	: 46
Abstentions	: 3
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 51
Pour	: 51
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Marie José VALETA

N'ont pas pris part au vote

NEANT

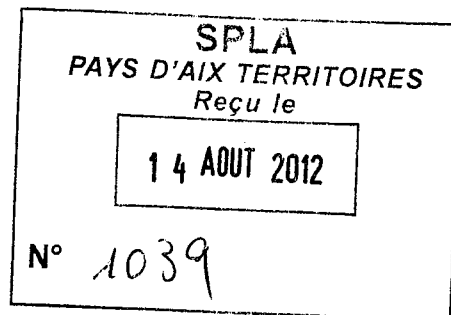
**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI,

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 30/01/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR ET DU
DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE
16, rue Borde
13357 MARSEILLE CEDEX 20

pole gestion publique

DIVISION FRANCE DOMAINE
SERVICE
38 BD BAPTISTE BONNET
13285 MARSEILLE CEDEX 08
tgdomaine013@dgfip13.finances.gouv.fr
Tel 04 42 37 54 05
☎: 04.42.37.54 08

SPLA Pays d'Aix Territoires
4 rue Lapierre
13100 Aix en Provence

Aix en Provence le 09/08/12

Objet Demande d'évaluation de biens immobiliers
Cadastrés sur la commune d'Aix les Milles section HP 619
Référence : lettre du 20/07/2012 Csa/OL n° 840-2012
N/Référence : avis 2012-001V2670

Monsieur le Directeur,

Par lettre visée en référence vous avez sollicité l'évaluation de la parcelle visée ci-dessus, propriété de la ville d'Aix, d'une superficie globale de 2319 m².
J'ai l'honneur de vous faire connaître que la valeur vénale actuelle du bien dont il s'agit, présumé libres de toute location ou occupation, est de

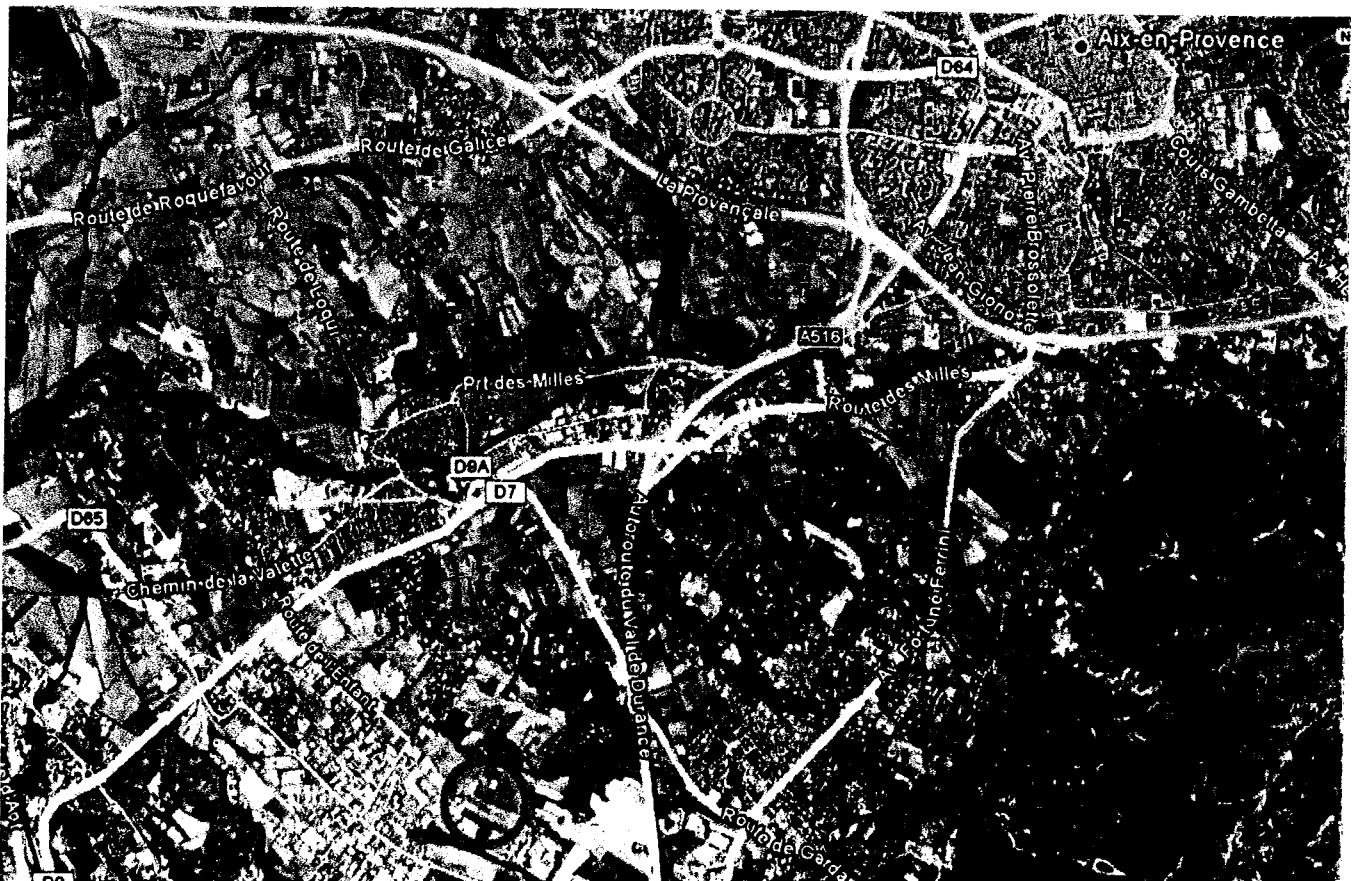
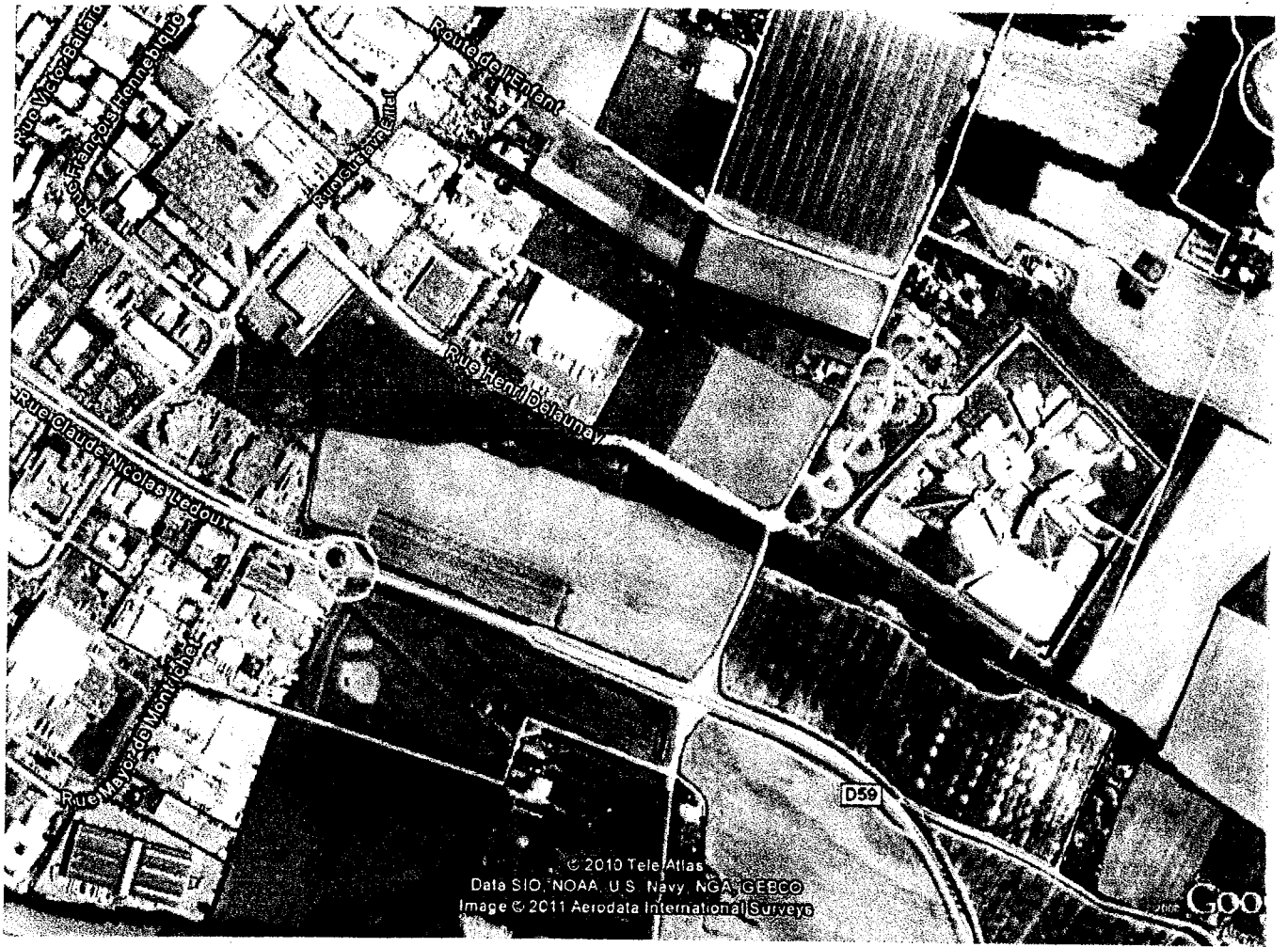
55 700 €.

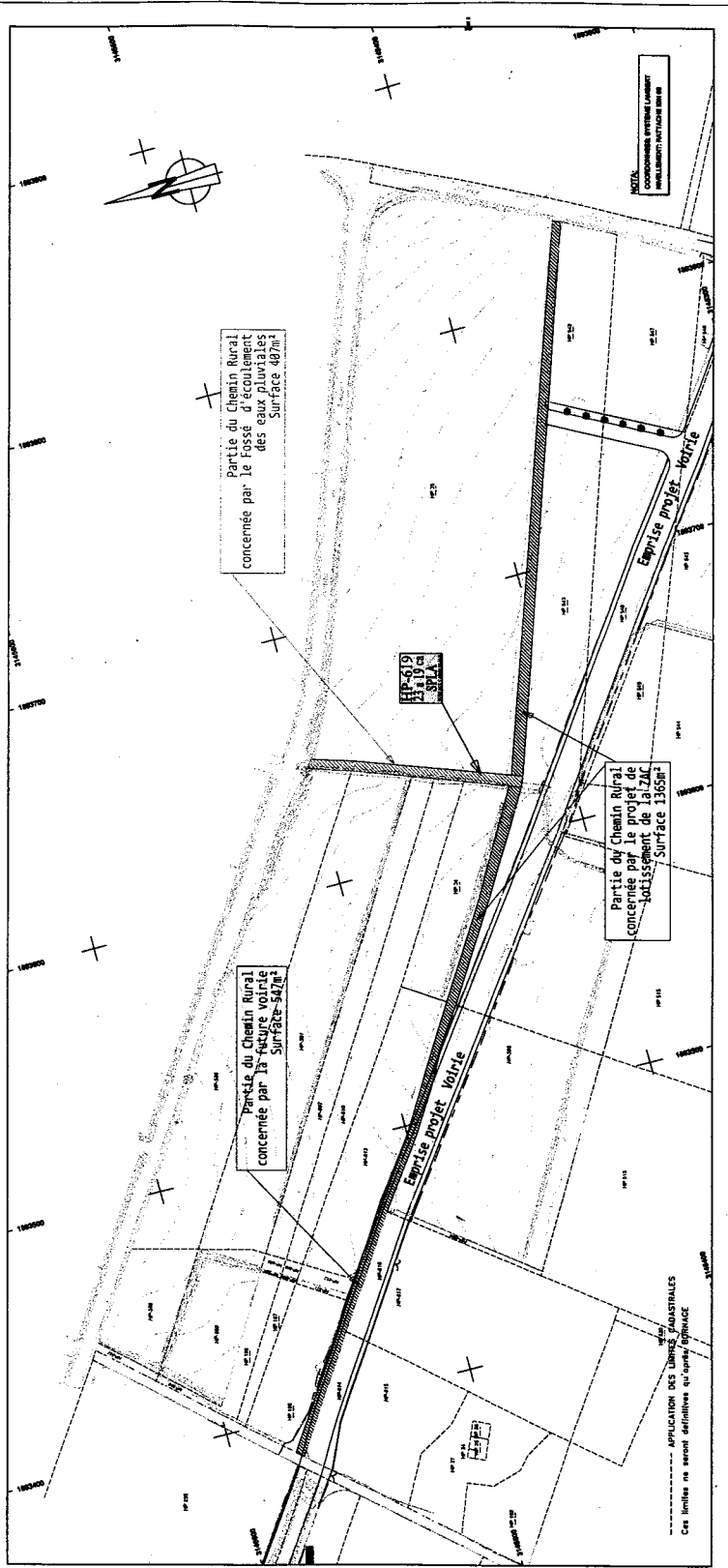
(CINQUANTE CINQ MILLE SEPT CENTS EUROS HT)

Veillez recevoir, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée

Pour l'Administrateur Général des Finances Publiques
Directrice Régionale des Finances Publiques de Provence-Alpes-Côte
d'Azur et du département
des Bouches-du-Rhône,
Par délégué,
L'inspecteur
JC ROBERT

Nota : Recherche sur la présence d'amiante, des termites et des risques liés au saturnisme non demandée par le service des Domaines
Les évaluations contenues dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation de Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an. ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques





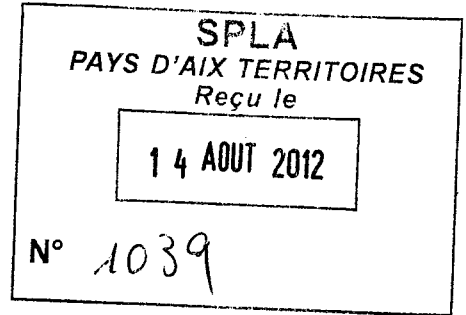
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
 COMMUNE D'AIIX EN PROVENCE

PLAN DE DIVISION FONCIERE
 ZAC DE L'ENFANT
 Déclassement du Chemin Rural-PP-619
 Décomposition des surfaces du Chemin Rural
 suivant la destination projetée

ECHELLE
 1 / 1000

COMBINAISON	REVISIONS	DATE	MODIFICATION/RESPONSABLE	SIGNATURE
9084-5	0			
Surf-CR				

COPIE NON VALIDABLE EN VERTU DE L'ARTICLE 1714 DU CODE DE COMMERCE
 15000 AIX EN PROVENCE
 TEL: 04.91.22.12.20
 FAX: 04.91.22.12.21
 E-mail: afd@af-fonciers.com
 http://www.af-fonciers.com



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR ET DU
DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE
16, rue Borde
13357 MARSEILLE CEDEX 20

pole gestion publique

DIVISION FRANCE DOMAINE
SERVICE
38 BD BAPTISTE BONNET
13285 MARSEILLE CEDEX 08
tgdomaine013@dgfip13.finances.gouv.fr
Tel 04 42 37 54 05
☎: 04.42.37.54 08

SPLA Pays d'Aix Territoires
4 rue Lapierre
13100 Aix en Provence

Aix en Provence le 09/08/12

Objet Demande d'évaluation de biens immobiliers
Cadastrés sur la commune d'Aix les Milles section HP 619
Référence : lettre du 20/07/2012 Csa/OL n° 840-2012
N/Référence : avis 2012-001V2670

Monsieur le Directeur,

Par lettre visée en référence vous avez sollicité l'évaluation de la parcelle visée ci-dessus, propriété de la ville d'Aix, d'une superficie globale de 2319 m².
J'ai l'honneur de vous faire connaître que la valeur vénale actuelle du bien dont il s'agit, présumé libres de toute location ou occupation, est de

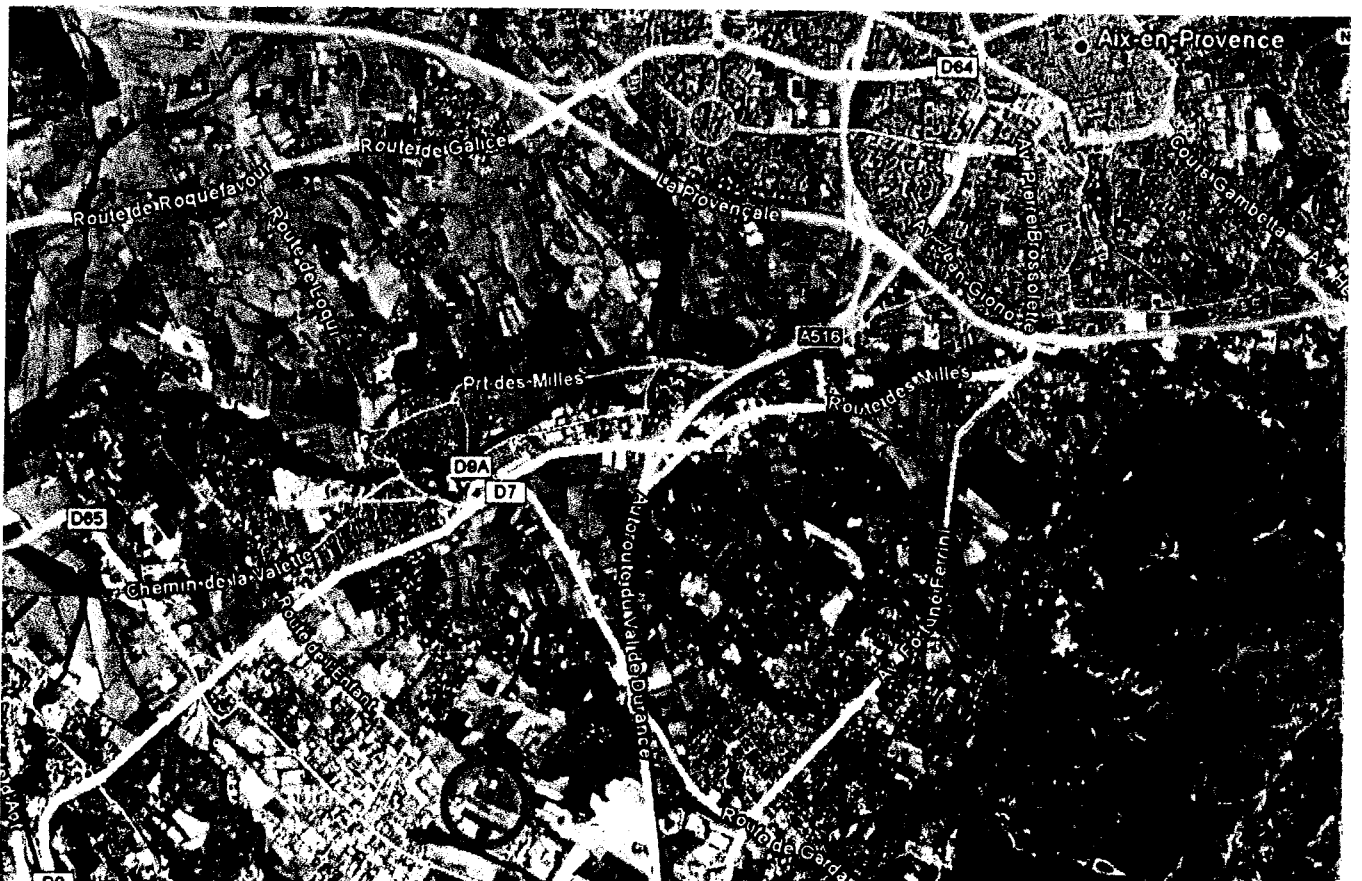
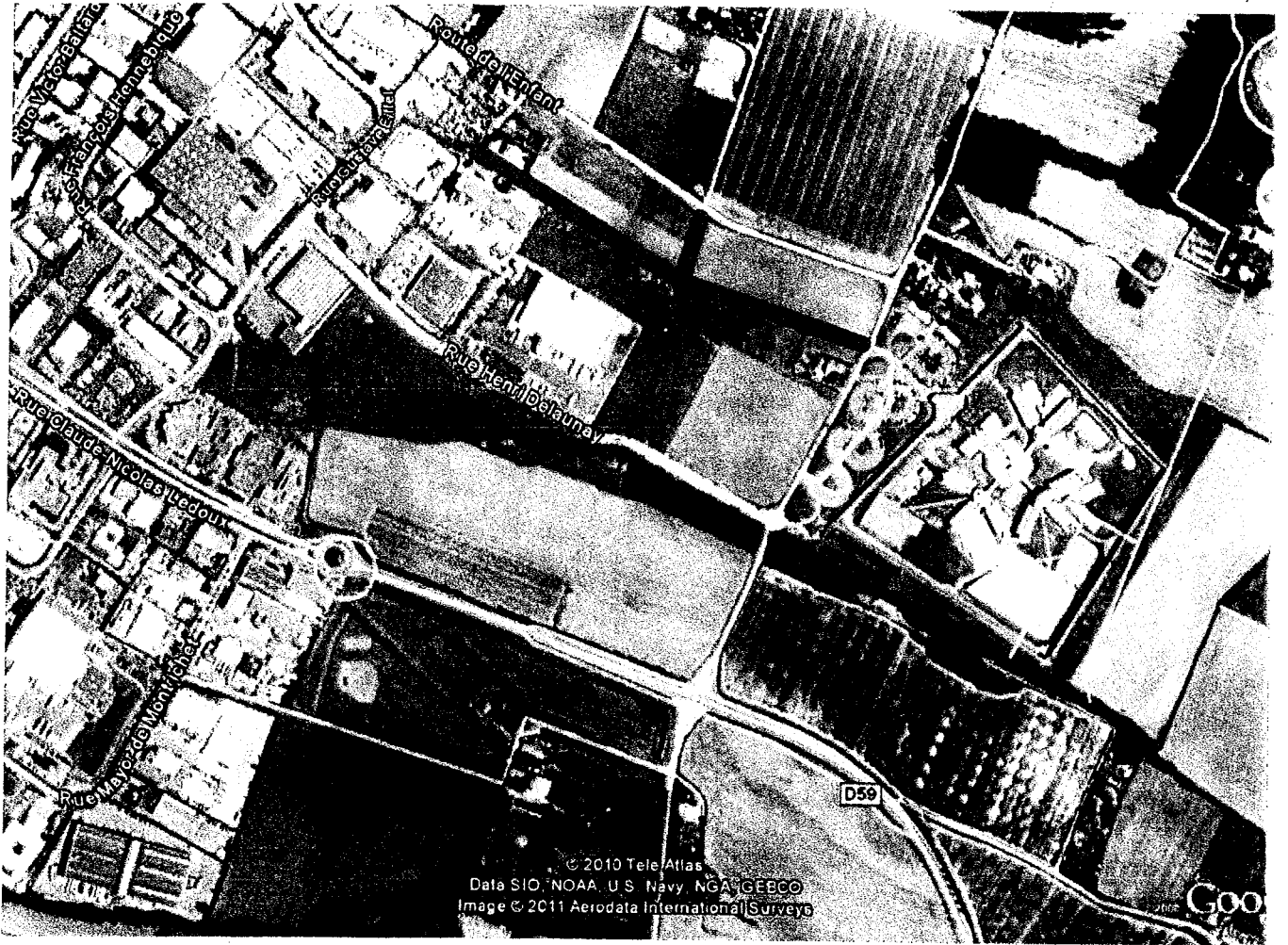
55 700 €.

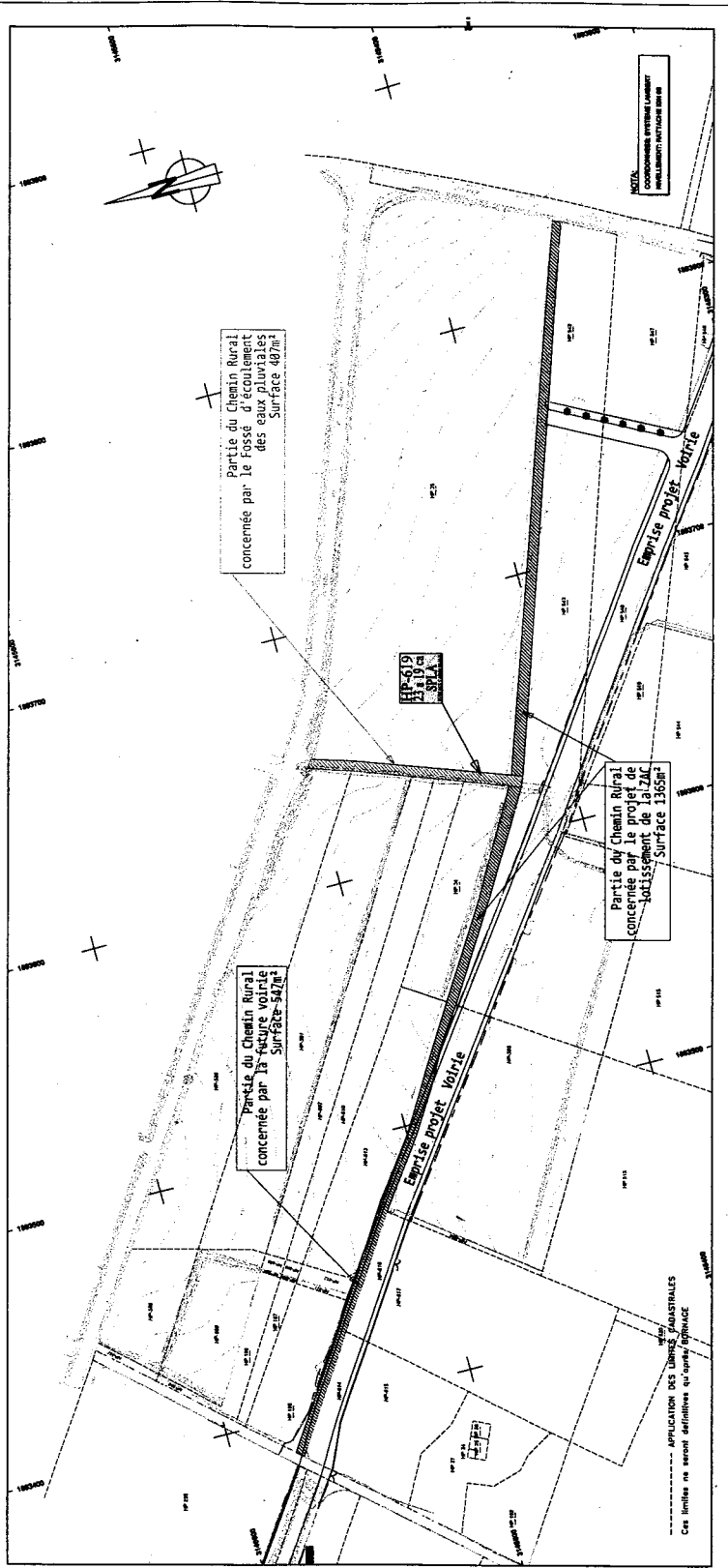
(CINQUANTE CINQ MILLE SEPT CENTS EUROS HT)

Veillez recevoir, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée

Pour l'Administrateur Général des Finances Publiques
Directrice Régionale des Finances Publiques de Provence-Alpes-Côte
d'Azur et du département
des Bouches-du-Rhône,
Par délégué,
L'inspecteur
JC ROBERT

Nota : Recherche sur la présence d'amiante, des termites et des risques liés au saturnisme non demandée par le service des Domaines
Les évaluations contenues dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation de Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an. ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques





DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
 COMMUNE D'AIIX EN PROVENCE

PLAN DE DIVISION FONCIERE
 ZAC DE L'ENFANT
 Déclassement du Chemin Rural-PP-619
 Décomposition des surfaces du Chemin Rural
 suivant la destination projetée

ECHELLE
 1 / 1000

COMBINAISON	REVISIONS	DATE	MODIFICATION/RESPONSABLE	SIGNATURE
9084-5	0			
Sur-CR				

COPIE NON CONTRACTUELLE
 14, RUE DE L'INDUSTRIE
 13080 AIX EN PROVENCE
 Tél : 04 91 28 12 20
 E-mail : afd@afd.com
 http://www.afd.com